

# FORMATION DES MEMBRES DU CSE (COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE)

Dans les entreprises de plus de 300 salariés

## Les missions sociales, économiques et financières du CSE



### DUREE

4 jours – 28 heures

### OBJECTIFS

- Participer aux décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle et les techniques de production

### COMPETENCES VISEES

- Organiser et mettre en place le CSE
- Garantir le respect des droits du personnel
- Connaître les enjeux financiers de l'entreprise et les marges de manœuvre du CSE en matière économique
- Adopter une bonne gestion comptable du CSE

### POUR QUI

- Membres élus (titulaires et suppléants) au CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés.

### PREREQUIS

Aucun

### PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative.

Apports théoriques, mises en situation et études de cas.

Travaux en sous-groupes.

### MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un consultant IPRP, ancien IRP, disposant d'une expertise significative dans son domaine d'intervention doublée d'une solide expérience en face-à-face pédagogique.

### EVALUATION

Évaluation formative réalisée tout au long de la formation au travers de quizz et de critères d'évaluation.

Feuille d'évaluation afin de mesurer la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement et de la prestation du formateur.

### PROGRAMME

#### I. ORGANISER ET METTRE EN PLACE LE CSE

- La fusion des instances représentatives du personnel
- Les missions du CSE
  - Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés
  - Assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts
- La composition du CSE
- Les règles élémentaires en matière d'élection du CSE

#### II. LES DROITS ET LES PREROGATIVES DU CSE

- Les attributions du CSE
  - La procédure d'information
  - La procédure de consultation
  - L'accès à la BDES - Base de Données Économiques et sociales
  - Participation du CSE aux conseils d'administration ou de surveillance des sociétés
  - Les prérogatives spécifiques du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
  - Exercer le rôle d'alerte
  - Le délit d'entrave
  - L'obligation de discrétion des membres du CSE
- La protection des membres du CSE
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres

#### III. LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Organiser et prendre en compte les réclamations individuelles et collectives des salariés de l'entreprise
- Préparer, dérouler et finaliser les réunions CSE
- Les moyens de fonctionnement du CSE
  - Les ressources financières du CSE
  - Les moyens permettant d'exercer son mandat : formation des membres, les heures de délégation, le local réservé au CSE, déplacement et libre circulation des membres, ...
  - La communication du CSE et sa politique d'affichage
  - Les différents experts et les recours à l'expertise
- Élaborer, mettre en place et respecter le règlement intérieur du CSE
  - Les principales clauses et les modalités obligatoires
  - Contrôler la validité du règlement intérieur
  - La mise en place et l'application du règlement intérieur



#### DUREE

4 jours – 28 heures

#### OBJECTIFS

- Participer aux décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle et les techniques de production.

#### COMPETENCES VISEES

- Organiser et mettre en place le CSE
- Garantir le respect des droits du personnel
- Connaître les enjeux financiers de l'entreprise et les marges de manœuvre du CSE en matière économique
- Adopter une bonne gestion comptable du CSE

#### POUR QUI

- Membres élus (titulaires et suppléants) au CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés.

#### PREREQUIS

Aucun

#### PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative. Apports théoriques, mises en situation et études de cas. Travaux en sous-groupes.

#### MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un consultant IPRP, ancien IRP, disposant d'une expertise significative dans son domaine d'intervention doublée d'une solide expérience en face-à-face pédagogique.

#### EVALUATION

Évaluation formative réalisée tout au long de la formation au travers de quizz et de critères d'évaluation. Feuille d'évaluation afin de mesurer la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement et de la prestation du formateur

#### LIVRABLES

Boîte à outils remise par voie dématérialisée.

#### VALIDATION

Attestation de formation.

## PROGRAMME (SUITE)

### IV. LE RESPECT DES DROITS DU PERSONNEL

- L'application des réglementations du travail dans l'entreprise
  - o Les conventions collectives et les accords collectifs applicables dans l'entreprise
  - o Les missions du CSE en matière de négociation des accords
- Contribuer et dynamiser la vie sociale et culturelle de l'entreprise
  - o La nature des activités sociales et culturelles proposées par le CSE au profit des salariés
  - o Les ayants-droits des activités sociales et culturelles : cas particuliers
  - o La gestion des activités sociales et culturelles

### V. LES ENJEUX FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET LES MARGES DE MANŒUVRES DU CSE EN MATIERE ECONOMIQUE

- Le modèle économique d'une entreprise
  - o Les différents statuts juridiques et leurs impacts sur l'économie de l'entreprise
  - o Notions de comptabilité d'entreprise : actifs, passifs, coûts fixes et coûts variables
  - o Notions de fiscalité d'entreprise : taxes sur les salaires, fiscalité immobilière, impôt sur les sociétés, ...
  - o L'investissement et le financement de l'entreprise : comment l'évaluer
- Les bases de l'analyse financière de l'activité d'une entreprise
  - o Les différents résultats fiscaux
  - o Les autres comptes de résultats
  - o Comprendre et analyser le compte de résultat et la stratégie de développement de l'entreprise
  - o Lire et comprendre un bilan comptable
- Les marges de manœuvre du CSE en matière économique
  - o Les mécanismes de restructuration d'une entreprise
  - o Le rôle du CSE en cas de fusion, de fermeture d'établissement, de redressement ou de liquidation judiciaire
  - o Faire appel à un expert en matière économique : modalités et financement

### VI. LA GESTION COMPTABLE DU CSE

- Le financement du CSE
  - o Les budgets alloués au CSE
  - o La gestion des budgets
- Le respect des obligations comptables du CSE
  - o Les seuils et les impacts des obligations comptables du CSE
  - o Les principes comptables au sein du CSE

## LE PLUS PEDAGOGIQUE

Formation/action permettant une application immédiate.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com